



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

**Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités**

**Vu** la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article D.721-3

**Vu** le décret n°2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation et notamment

**Vu** l'arrêté rectoral du 15 octobre 2013 fixant la composition du conseil d'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Versailles

**Vu** la proposition de l'université de Cergy-Pontoise en date du 19 mars 2014 après consultation des établissements partenaires

**Vu** l'arrêté rectoral du 24 mars 2014 fixant la composition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieure du professorat et de l'éducation.

**ARRETE**

Monsieur Jean-Luc MOURRIER, est remplacé, en qualité de représentant désigné par le Recteur de l'académie de Versailles au titre des personnalités extérieures du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieure du professorat et de l'éducation, par Monsieur Michel VIGNOLLES.

Fait à Versailles, le 22 SEP. 2014

Le Recteur de l'Académie

**Pierre-Yves DUWOYE**